

Bilan

2021

de l'emploi associatif sanitaire et social

Le Centre de ressources DLA Solidarités - Santé, en partenariat avec Recherches & Solidarités, présente le bilan de l'emploi dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe 1,11 million de salarié-es dans près de 35 900 établissements employeurs. Ce document vous en présente les chiffres et évolutions clés en s'appuyant sur les déclarations d'employeurs auprès de URSSAF Caisse nationale pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Ce bilan national est complété par 17 bilans régionaux synthétiques, à retrouver sur crdla.uniopss.asso.fr ou www.recherches-solidarites.org.

Les données de ce document correspondent à l'année 2020.



SOMMAIRE

I – MÉTHODOLOGIE

3

II - CHIFFRES CLÉS

5

III – ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

6

IV – SALARIÉ-ES

7

V - MASSE SALARIALE

10

VI - DONNÉES TERRITORIALES

12

AVERTISSEMENTS :

- Ce bilan de l'emploi couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises, et agrège les données du régime général et du régime agricole.
- Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.
- Les changements de situation dont font l'objet certains établissements (tels que changement d'adresse, de statut juridique, de code activité...) peuvent donner lieu à une actualisation l'année suivante. Par ailleurs, l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée, par URSSAF Caisse nationale, en juin 2021. La précision des données est ainsi améliorée. Cependant, les régularisations et changements méthodologiques effectués ont induit de légères révisions par rapport aux séries publiées antérieurement. Pour ces différentes raisons, il convient de considérer ce bilan actualisé comme la nouvelle référence, et de s'abstenir de tout rapprochement avec les publications des années précédentes.

I - MÉTHODOLOGIE

Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature distingue :

- Les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale...),
- Les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents,
- Les activités sociales sans hébergement, selon les publics : adultes handicapés et personnes âgées, jeunes enfants, adolescents, enfants handicapés. S'y ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

SECTEUR D'ACTIVITÉ	CODES APE
Santé	Division 86
Hébergement médicalisé	Division 87
Pour personnes âgées	8710 A
Pour enfants handicapés	8710 B
Pour adultes handicapés et autres	8710 C
Hébergement social	Division 87
Pour personnes handicapées et malades mentaux	8720 A
Pour personnes toxicomanes	8720 B
Pour personnes âgées	8730 A
Pour personnes handicapées physiques	8730 B
Pour enfants en difficulté	8790 A
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
Aide à domicile	8810 A
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés ¹	8810 B
Aide par le travail	8810 C
Accueil de jeunes enfants	8891 A
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8899 B

Source : INSEE.

¹ Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes, codifiées par l'Insee :

- Les associations déclarées (code 9220), les « entreprises d'insertion par l'économie » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222),
- Les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230),
- Les associations de droit local (code 9260),
- Les fondations (code 9300).

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions pluriannuelles de coopération, établies avec URSSAF Caisse nationale et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

À partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **Le nombre d'établissements employeurs**, au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres, au cours duquel la masse salariale est positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.
- **Le nombre de salarié-es** est une moyenne de l'année. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salarié-es sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide et accompagnement par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres.
- **La masse salariale brute correspondante** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les rémunérations des apprenti-es et les assiettes des salarié-es bénéficiant d'exonérations sont prises en compte.

II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2020 :

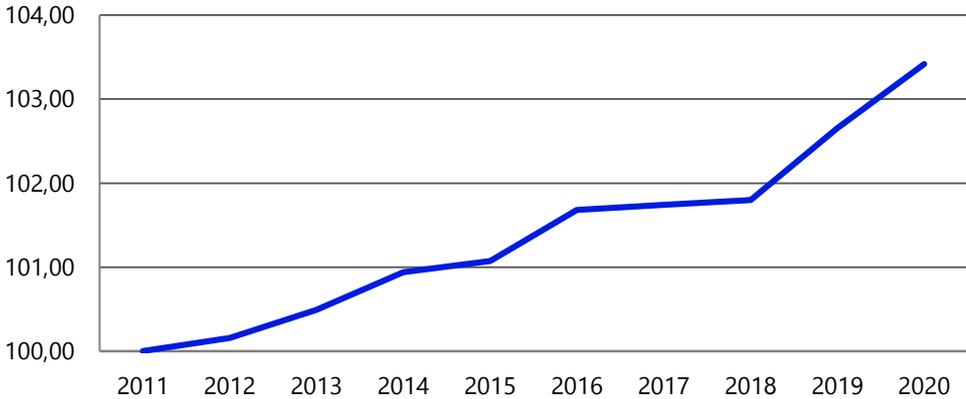
35 875
établissements
employeurs
Soit 23 % des établissements
employeurs du secteur privé
non lucratif

1 114 020
salarié-es
Soit 59 % du secteur
privé non lucratif

25,3
milliards d'euros
de masse salariale
Soit 60 % de la masse
salariale du secteur
privé non lucratif

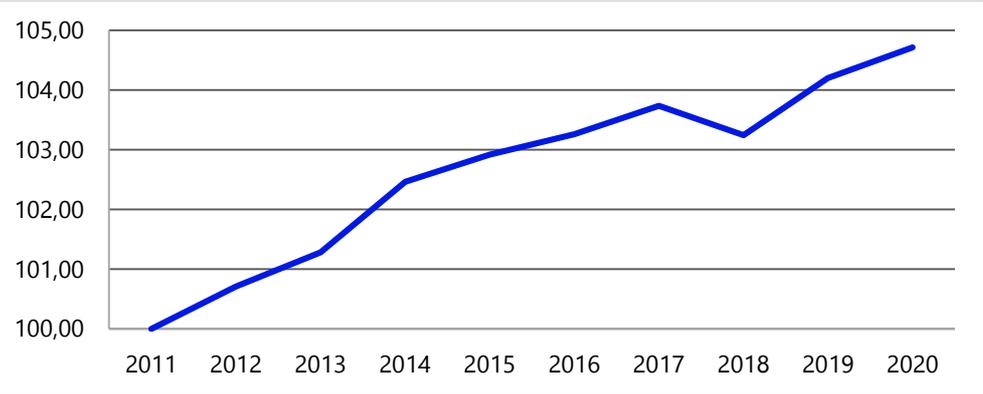
31
salarié-es par
établissement en
moyenne

Évolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2011) sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.



Le nombre
d'établissements
employeurs a augmenté
de 3,4 % depuis 2011.

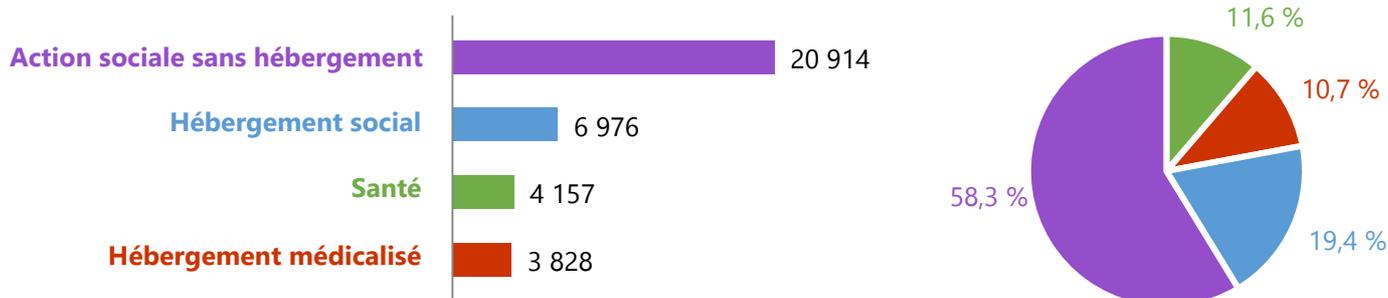
Évolution du nombre de salarié-es (en base 100 en 2011) sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.



Le nombre de
salarié-es a augmenté
de 4,7 % depuis 2011.

III - ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Nombre et répartition des établissements employeurs en 2020



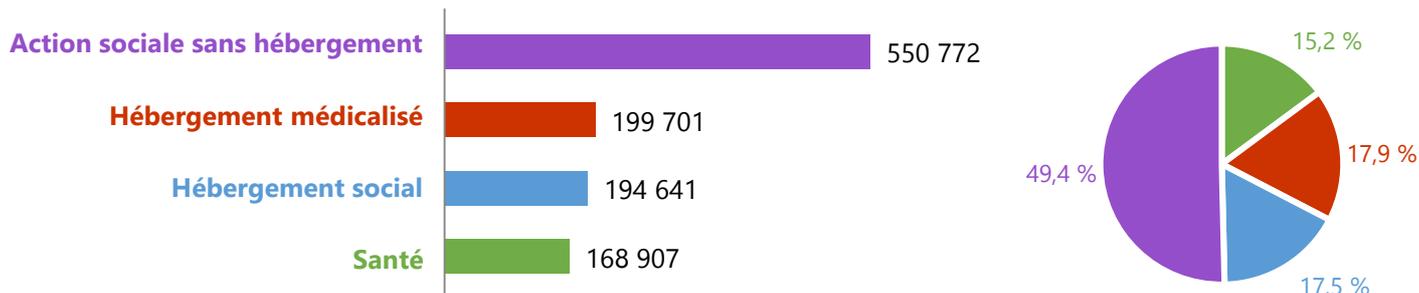
Détail des établissements employeurs

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	RÉPARTITION
Santé	4 157	11,6 %
Hébergement médicalisé	3 828	10,7 %
Pour personnes âgées	1 758	4,9 %
Pour enfants handicapés	1 298	3,6 %
Pour adultes handicapés et autres	772	2,2 %
Hébergement social	6 976	19,4 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	2 100	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	124	0,3 %
Pour personnes âgées	755	2,1 %
Pour personnes handicapées physiques	257	0,7 %
Pour enfants en difficultés	1 640	4,6 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	2 101	5,9 %
Action sociale sans hébergement	20 914	58,3 %
Aide à domicile	4 029	11,2 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	948	2,6 %
Aide par le travail	1 947	5,4 %
Accueil de jeunes enfants	3 702	10,3 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 089	3,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	675	1,9 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8 526	23,8 %
TOTAL sanitaire et social	35 875	100 %

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

IV - SALARIÉ·ES

Nombre et répartition des salarié·es en 2020



Détail des salarié·es

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE SALARIÉ·ES	RÉPARTITION
Santé	168 907	15,2 %
Hébergement médicalisé	199 701	17,9 %
Pour personnes âgées	92 447	8,3 %
Pour enfants handicapés	65 215	5,9 %
Pour adultes handicapés et autres	42 038	3,8 %
Hébergement social	194 641	17,5 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	66 893	6,0 %
Pour personnes toxicomanes	2 342	0,2 %
Pour personnes âgées	21 637	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	9 426	0,8 %
Pour enfants en difficultés	52 991	4,8 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	41 351	3,7 %
Action sociale sans hébergement	550 772	49,4 %
Aide à domicile	154 329	13,9 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	12 302	1,1 %
Aide par le travail	139 410	12,5 %
Accueil de jeunes enfants	44 551	4,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24 994	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	14 864	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	160 321	14,4 %
TOTAL sanitaire et social	1 114 021	100 %

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

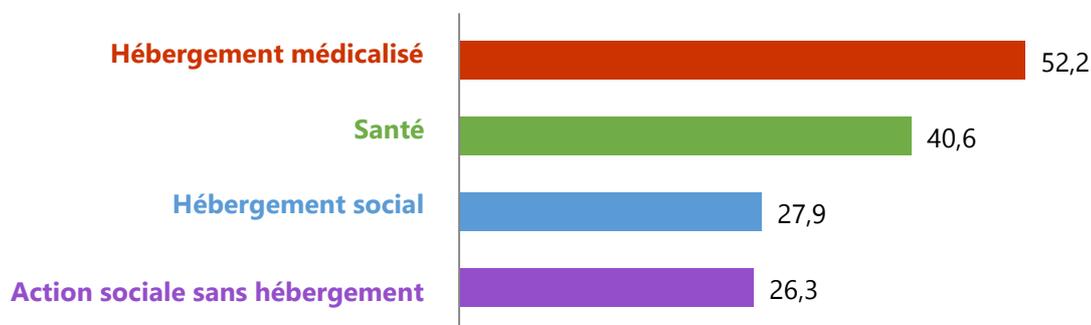
Évolution détaillée des salarié·es depuis 2017

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2017-2018 EN %	2018-2019 EN %	2019-2020 EN %
Santé	0,1	1,1	1,9
Hébergement médicalisé	- 0,8	0,1	0,7
Pour personnes âgées	- 1,1	0,8	1,5
Pour enfants handicapés	- 1,3	- 1,0	- 0,6
Pour adultes handicapés et autres	0,5	0,6	1,0
Hébergement social	0,2	1,4	2,6
Pour personnes handicapées et malades mentaux	- 1,0	- 0,8	0,7
Pour personnes toxicomanes	1,6	3,5	1,3
Pour personnes âgées	- 0,5	- 1,3	2,7
Pour personnes handicapées physiques	- 1,5	0,9	0,2
Pour enfants en difficultés	0,4	2,1	4,3
Pour adultes et familles en difficultés et autre	3,1	6,0	4,1
Action sociale sans hébergement	- 0,7	1,0	- 0,7
Aide à domicile	- 2,7	- 1,2	- 3,2
Accueil et accompagnement de personnes âgées	1,8	0,8	0,1
Aide par le travail	0,6	0,3	- 0,3
Accueil de jeunes enfants	0,1	3,2	- 0,3
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	- 1,4	0,5	0,6
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	1,4	3,1	2,2
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	- 0,4	3,2	0,7
TOTAL sanitaire et social	- 0,5	0,9	0,5

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

- ▶ **Les effectifs salariés dans l'ensemble sanitaire et social privé non lucratif progressent** pour la deuxième année consécutive : +0,5 % entre 2019 et 2020.
- ▶ **La croissance s'accélère nettement dans les établissements de santé**, et atteint +1,9 %, sous les effets de la crise COVID-19.
- ▶ **Les effectifs augmentent également dans l'hébergement médicalisé et l'hébergement social**, notamment dans ceux qui accueillent des personnes âgées, celles qui étaient parmi les plus fragiles face au virus et qui ont nécessité d'importantes mesures de protection.
- ▶ **Dans l'action sociale sans hébergement**, l'aide à domicile poursuit son repli, rejointe par l'aide par le travail et l'accueil de jeunes enfants dont les activités ont été nettement ralenties par la crise sanitaire. Au bilan, l'action sociale sans hébergement affiche un retrait de 0,7 %.

Nombre moyen de salarié·es par établissement employeur, en 2020



Détail du nombre moyen de salarié·es par établissement employeur

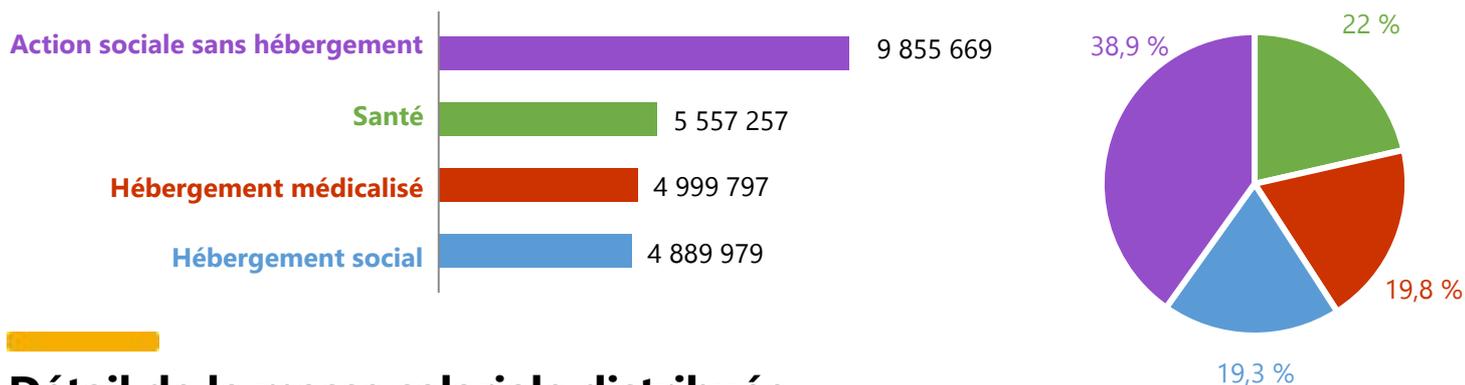
SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	FONDACTIONS	ENSEMBLE NON LUCRATIF
Santé	33,9	160,4	40,6
Hébergement médicalisé	51,6	57,9	52,2
Pour personnes âgées	51,3	62,2	52,6
Pour enfants handicapés	50,6	45,5	50,2
Pour adultes handicapés et autres	53,9	60,6	54,4
Hébergement social	27,2	40,1	27,9
Pour personnes handicapées et malades mentaux	31,7	35,3	31,9
Pour personnes toxicomanes	18,3	NC ⁽¹⁾	19,0
Pour personnes âgées	27,7	44,8	28,6
Pour personnes handicapées physiques	35,8	66,8	36,7
Pour enfants en difficultés	30,9	46,0	32,3
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,4	28,2	19,7
Action sociale sans hébergement	26,2	30,1	26,3
Aide à domicile	38,3	41,1	38,3
Accueil et accompagnement de personnes âgées	13,0	12,3	13,0
Aide par le travail	71,5	74,3	71,6
Accueil de jeunes enfants	12,0	19,3	12,0
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23,2	17,4	23,0
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	21,7	29,8	22,0
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	18,7	21,0	18,8
TOTAL sanitaire et social	29,8	59,7	31,1

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

(1) NC : non communicable en respect du secret statistique.

V - MASSE SALARIALE

Masse salariale distribuée en 2020 (en milliers d'euros)



Détail de la masse salariale distribuée

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE	RAPPEL : RÉPARTITION DES SALARIÉS
Santé	5 557 257	22,0 %	15,2 %
Hébergement médicalisé	4 999 797	19,8 %	17,9 %
Pour personnes âgées	2 339 541	9,2 %	8,3 %
Pour enfants handicapés	1 609 491	6,4 %	5,9 %
Pour adultes handicapés et autres	1 050 766	4,2 %	3,8 %
Hébergement social	4 889 979	19,3 %	17,5 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	1 626 709	6,4 %	6,0 %
Pour personnes toxicomanes	64 129	0,3 %	0,2 %
Pour personnes âgées	530 354	2,1 %	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	219 938	0,9 %	0,8 %
Pour enfants en difficultés	1 430 434	5,7 %	4,8 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 018 415	4,0 %	3,7 %
Action sociale sans hébergement	9 855 669	38,9 %	49,4 %
Aide à domicile	2 450 977	9,7 %	13,9 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	291 721	1,2 %	1,1 %
Aide par le travail	2 111 691	8,3 %	12,5 %
Accueil de jeunes enfants	752 436	3,0 %	4,0 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	618 725	2,4 %	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	370 926	1,5 %	1,3 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 259 193	12,9 %	14,4 %
TOTAL sanitaire et social	25 302 703	100 %	100 %

À RETENIR :

- ▶ **Le secteur de la santé** rassemble plus de 4 000 établissements employeurs et près de 170 000 salarié-es, en augmentation de 1,9 % entre 2019 et 2020, sous les effets de la crise sanitaire. La masse salariale distribuée dans le secteur de la santé représente plus de 22 % de l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, alors que le nombre de salarié-es n'en représente que 15 %.
- ▶ **L'hébergement médicalisé** compte 3 800 établissements employeurs, mais il concentre davantage de salarié-es que le secteur de la santé, soit 200 000. L'emploi a augmenté de 0,7 % entre 2019 et 2020 dans ce secteur où la taille moyenne des établissements est la plus élevée (52,2 salarié-es par établissement en moyenne).
- ▶ **L'hébergement social** totalise 7 000 établissements employeurs et 195 000 salarié-es. Logiquement leur nombre moyen par établissement y est moindre : environ 28. L'emploi a fortement augmenté dans ce secteur (+ 2,6 %), porté notamment par les augmentations dans l'hébergement en direction des enfants qui compte 53 000 salarié-es, et également dans l'hébergement pour adultes et familles en difficultés (41 000 salarié-es, hausse annuelle de 4,1 %).
- ▶ **L'action sociale sans hébergement** est le premier secteur privé non lucratif sanitaire et social, avec près de 21 000 établissements employeurs et plus de 550 000 salarié-es. L'aide à domicile concentre 28 % des effectifs salariés, et accentue son repli (- 1,2 % entre 2018 et 2019 ; - 3,2 % entre 2019 et 2020). L'aide par le travail et l'accueil de jeunes enfants ont subi les effets de la crise et enregistré une baisse de leurs effectifs. Les autres secteurs, à l'exception de l'accueil d'enfants handicapés, voient leur progression ralentir en 2020.

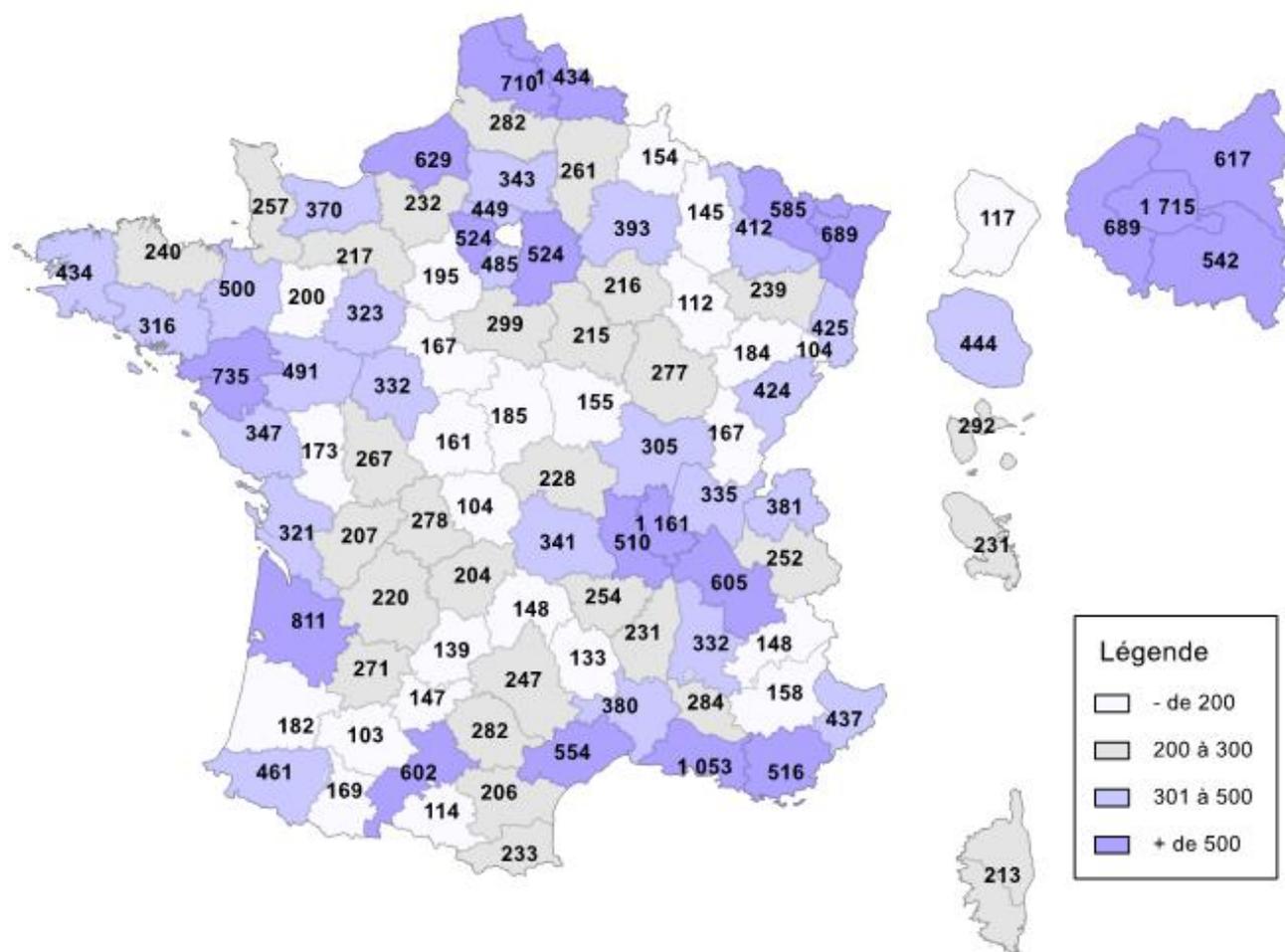
Et les bénévoles ?

Aux côtés des salarié-es, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'administration des structures non lucratives et les activités au bénéfice des différents publics. L'enquête réalisée en 2019 par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S permet d'évaluer le nombre de bénévoles associatifs à 12,5 millions au plan national. Environ 28 % sont impliqués dans le domaine social caritatif, et environ 10 % le sont dans le secteur de la santé.

Plus d'informations sur <https://recherches-solidarites.org/benevolat/>

VI - DONNÉES TERRITORIALES

Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2020

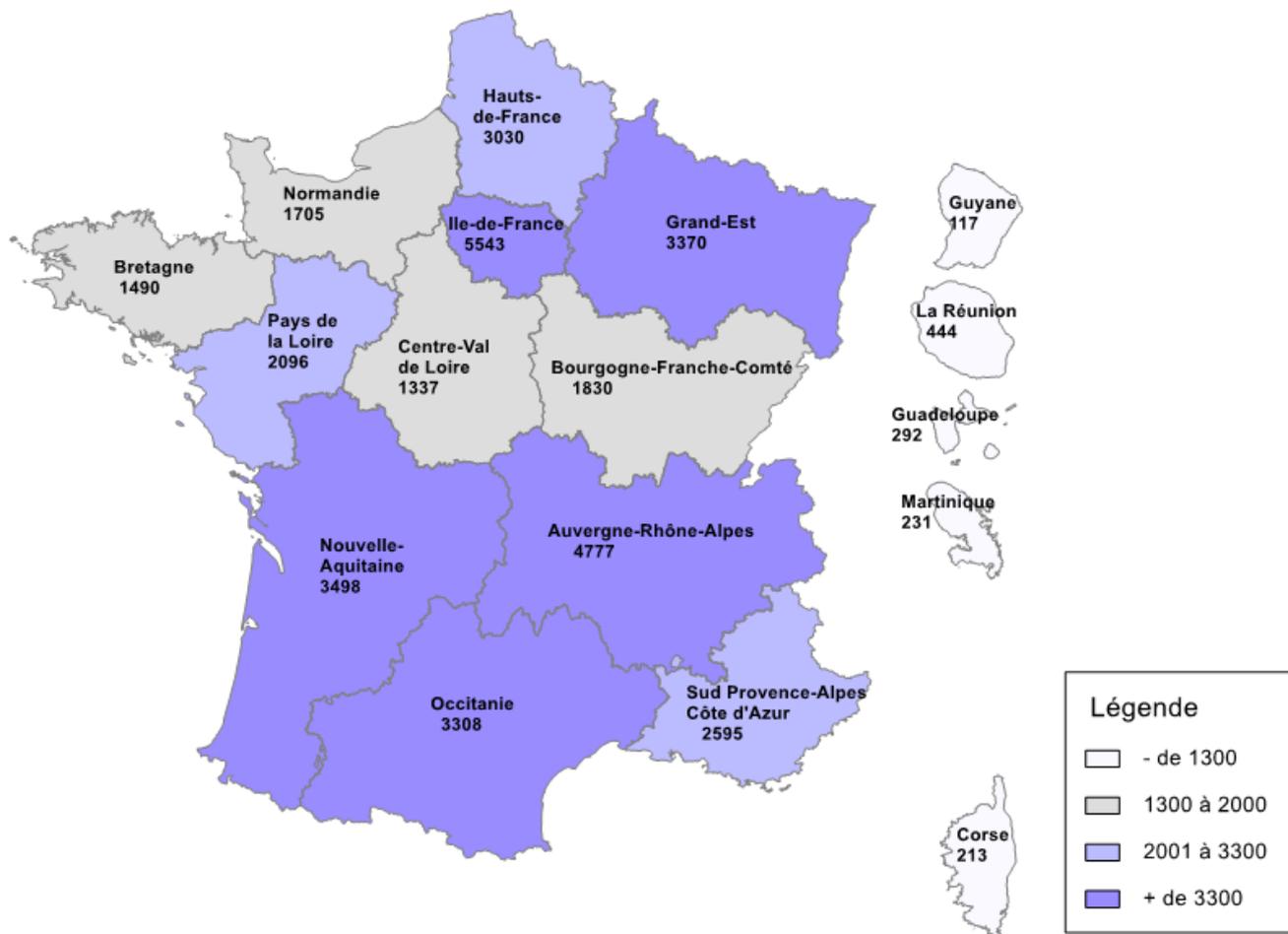


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 2 : nombre d'établissements employeurs par région en 2020

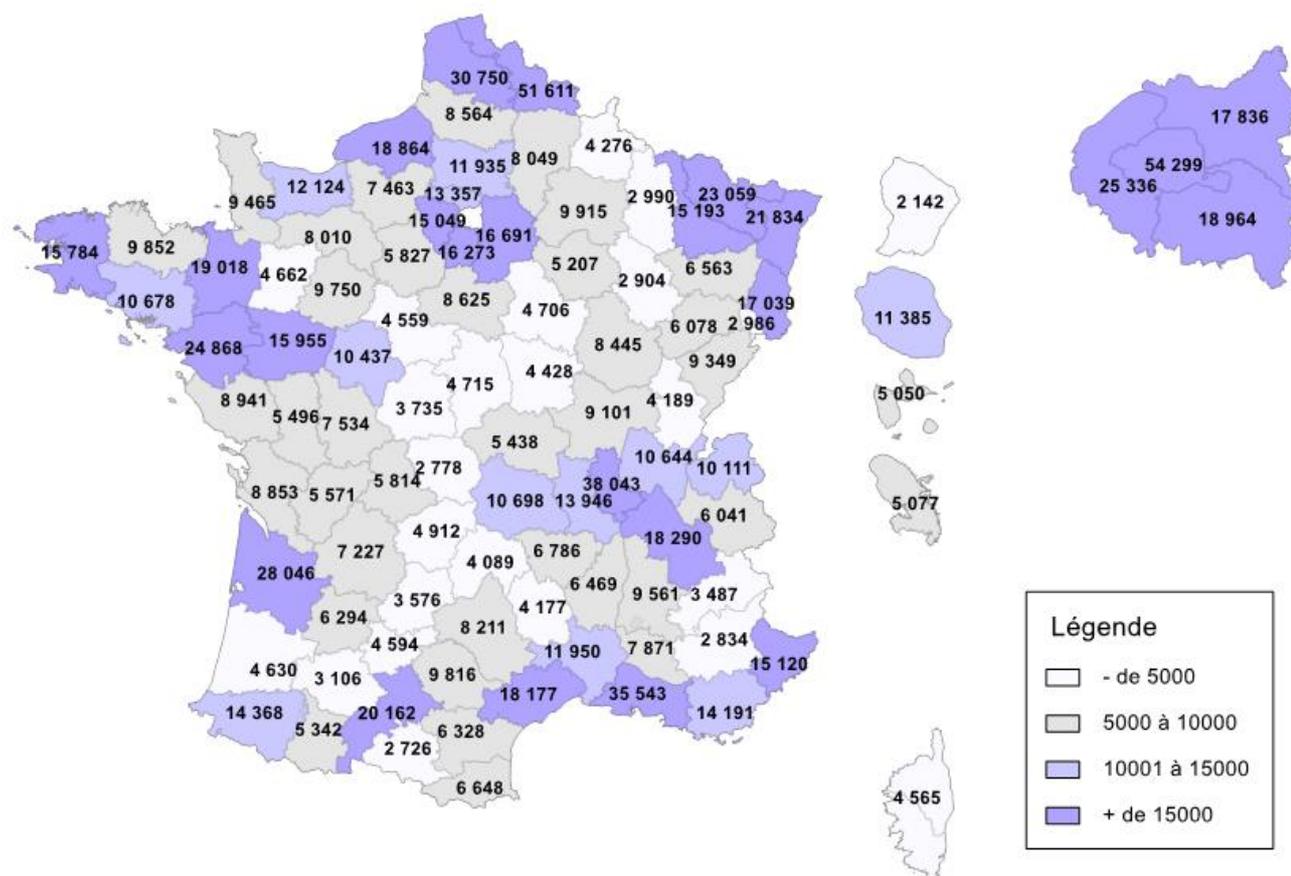


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 3 : nombre de salarié-es par département en 2020

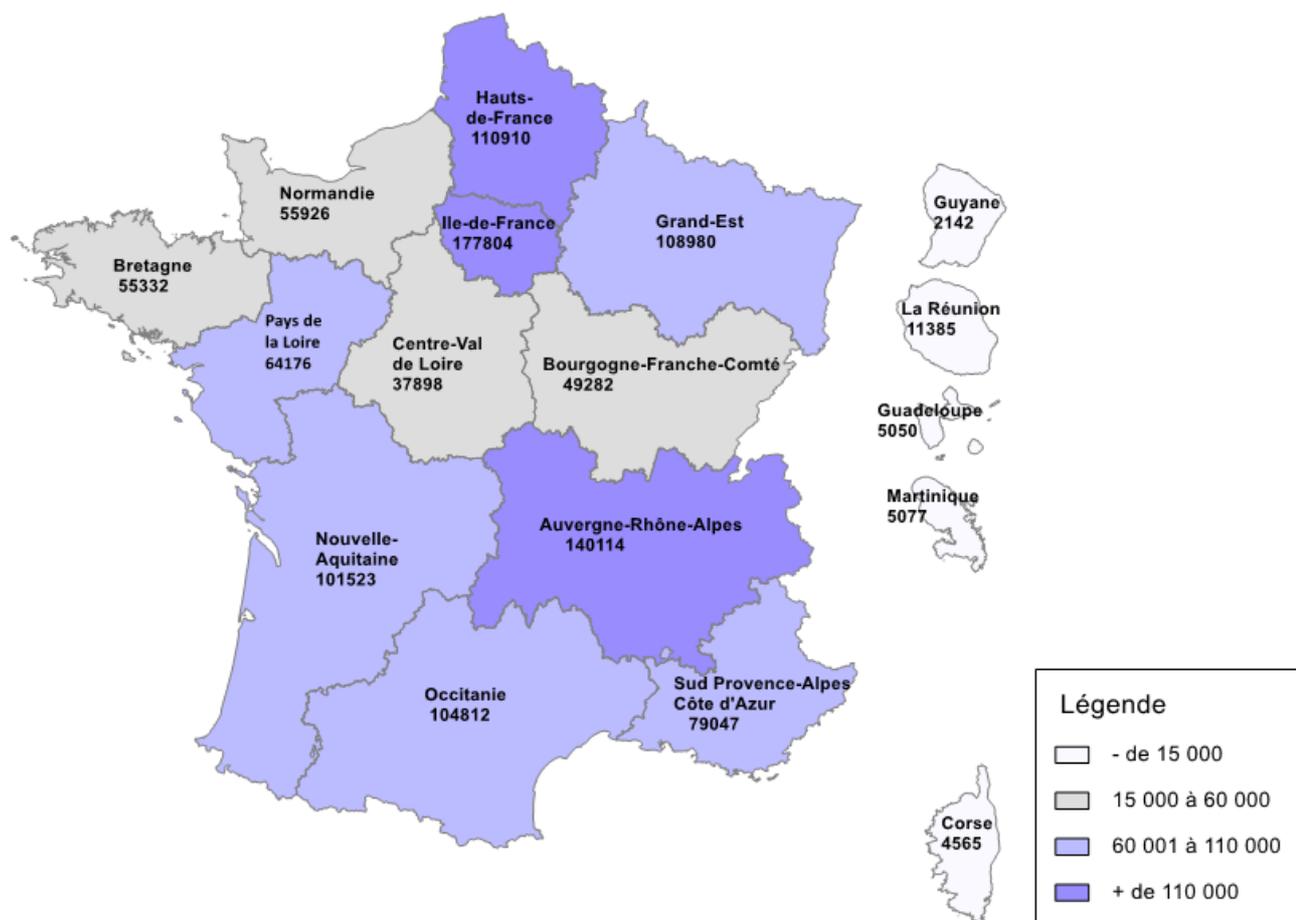


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 4 : nombre de salarié-es par région en 2020



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 5 étapes :



- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur www.info-dla.fr

Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr

Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr/adherents

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) Solidarités - santé est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. www.crkla.uniopss.asso.fr

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires, a pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org